

Jean-Claude Ibovi : «La majorité présidentielle doit former un groupement politique fort»

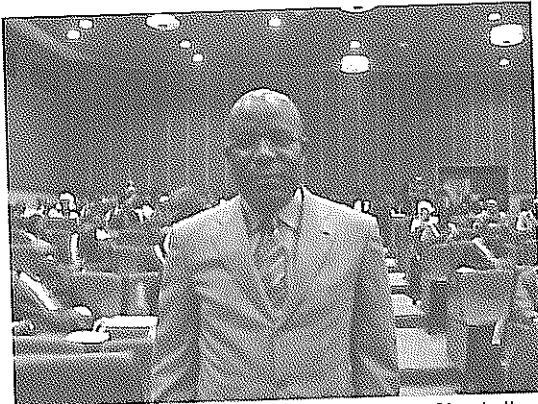
Le député et président du Mouvement pour la démocratie et le progrès estime que la famille politique du chef de l'État doit se doter d'une machine très forte, avant les élections législatives de 2012.

Le constat, a-t-il dit, est motivé par les résultats des élections sénatoriales partielles dans le Niari, où le candidat de la majorité était aux prises avec celui de l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (Upads).

Jean-Claude Ibovi était l'un des quatre délégués du Rassemblement de la majorité présidentielle (RMP) désignés pour soutenir le candidat à cette échéance dans ce département. «Les militants ont perdu leur attachement d'antan au parti», estime-t-il. Beaucoup de paramètres entrent en ligne de compte dans le choix des élus. Tenez, pour cette dernière consultation, l'Upads avait quarante-quatre conseillers. Le candidat de ce parti a eu quarante-sept voix. Le RMP et ses alliés ont quatre-vingt-huit conseillers. Il y a eu six abstentions. Visiblement, le candidat de ce parti était perdant. Mais

il n'a jamais désarmé, parce qu'il espérait débaucher quelques conseillers de la majorité. Trois ont voté pour lui. Cela doit faire réfléchir les responsables de l'opposition», a-t-il commenté.

Ce sont là, a-t-il dit, des signes avant-coureurs qu'il ne faut pas négliger. La majorité doit s'organiser parce que, dans une élection comme le scrutin législatif, les surprises sont énormes, car, selon lui, les électeurs font leur choix non sur la base des programmes présentés mais sur la base tribale, régionaliste et ethnique. Pour cette consultation électorale réservée aux Grands électeurs, le contrôle des électeurs et au niveau



Jean-Claude Ibovi

du parti n'est pas trop difficile. Mais en 2012, a poursuivi Jean-Claude Ibovi, le champ sera plus large et les enjeux plus grands. «Pour que le Chemin d'avenir, le programme de société du président de la République, soit traduit en actes concrets, il nous faut un instrument politique efficace», a-t-il conclu.

Roger Ngombé

Henri Djombo développe l'importance de la biodiversité et des écosystèmes forestiers

L'île de Bali, en Indonésie, a abrité, la semaine dernière, la onzième session extraordinaire du conseil d'administration du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).

La rencontre est intervenue deux ans après la treizième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques qui a permis d'adopter la célèbre «feuille de route de Bali». Elle constitue la première réunion ministérielle internationale sur l'environnement, après celle de la quinzième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, tenue en décembre 2009, à Copenhague, au Danemark, dont les résultats ont déçu plus d'un citoyen, sinon tous les citoyens des pays en développement.

Cette session a offert l'occasion aux ministres et aux chefs de délégations de préparer la réunion de Bonn, en Allemagne, prévue pour le mois de juin prochain, et qui devrait aboutir à l'adoption, entre autres, d'un accord juridique contraignant sur le futur régime climatique post 2012. Cet accord, qui n'avait pu être conclu à Copenhague, pourra être signé au cours de la seizième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Mexico, probablement en novembre-décembre prochains, si les pays développés et les pays en développement parviennent à harmoniser leurs divergences.

Invité à cette importante réunion, le ministre congolais du Développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement, Henri Djombo, a été au nombre des acteurs ayant joué un rôle significatif lors des consultations ministérielles inscrites à l'ordre du jour.

L'intervention du ministre Henri Djombo a porté essentiellement sur la biodiversité et les écosystèmes forestiers. Il a passé en revue plusieurs points, à savoir les synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement ; la biodiversité et les services des écosystèmes pour le bien-être de l'homme ; l'économie de la biodiversité et des écosystèmes ; le changement climatique, la biodiversité et les services des écosystèmes ; l'interface science et politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques ; l'Année internationale de la biodiversité qu'est 2010. En raison de l'expérience du Congo dans le domaine de l'environnement, Henri Djombo a été élu vice-président de la onzième session extraordinaire. Parallèlement, le Congo a aussi été désigné comme rapporteur des sessions du comité plénier du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement.

En marge des travaux de la session, le ministre a eu des séances de travail avec ses collègues d'autres pays et avec la coalition des groupes de protection de la nature Rainforest Alliance, en vue de préparer la réunion des ministres en charge des forêts et de l'environnement des pays tropicaux forestiers. Ces assises se tiendront le 11 mars, à Paris, sous le patronage du président français, Nicolas Sarkozy.

Nestor N'Gampoula

PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

Le gouvernement élabore une stratégie nationale

Le représentant de la FAO au Congo a transmis le texte, le 27 février, au directeur de cabinet du ministre en charge du Développement durable.

Le document propose une stratégie nationale en matière de gestion durable des produits forestiers non ligneux (PFNL). Pour Dieudonné Koguyagda, ce texte s'inscrit dans le cadre des travaux de l'atelier de lancement et de planification du projet GCP/RAF/441/GER de renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des PFNL. Il constitue une base de travail dans la perspective d'optimiser la contribution des PFNL au développement socio-économique du Congo, à travers la gestion et la valorisation durable de ses ressources. L'atelier de lancement et de planification de ce projet a réuni des représentants de la République centrafricaine, du Gabon, du Cameroun et du Congo, pays membres de la Commission des forêts d'Afrique centrale, et diverses institutions. Il a marqué le lancement officiel des activités. Les parties présentes se sont accordées sur le contenu des actions à mettre en œuvre ; l'articulation dans le temps et l'espace ; les moyens à déployer ; les attentes ; les engagements et les responsabilités des uns et des autres ; les outils et mécanismes d'exécution et de suivi du projet pour atteindre les objectifs fixés.

Au niveau national, l'élaboration d'un concept de gestion durable des forêts, fondé sur les droits de l'homme et intégrant l'usage commercial des PFNL a été retenue. Au niveau régional, les trois pays concernés ont décidé d'impliquer dans la démarche de gestion durable les communautés et les ménages occupant les sites pilotes. Par ailleurs, les gouvernements ont formulé leurs attentes et engagements dans le cadre de ce projet, dont la durée est de trente-six mois.

La République centrafricaine s'est notamment engagée à identifier des sites pilotes ; elle souhaite l'implication des communautés de base et le transfert réel de compétences à la fin du projet. Le Gabon a insisté sur la mise en place d'un cadre législatif et juridique sur les PFNL, permettant une gestion durable des ressources. Il s'est engagé à responsabiliser une personne au suivi du projet et a déjà identifié les sites pilotes.

Le Congo décidé à faciliter l'exécution du projet

La République du Congo entend, pour sa part, valoriser la stratégie nationale et le plan d'action en matière de PFNL. Durant la phase de mise en œuvre du projet, l'accent

sera mis sur le renforcement des capacités des institutions et des agents de l'État à travers la mise en place d'une base de données sur les PFNL, une législation nationale, un appui à la formation universitaire. À l'issue du projet, une méthodologie d'inventaire des PFNL devrait être disponible. Le gouvernement congolais s'est engagé à faciliter l'exécution du projet. Parallèlement, des recommandations ont été émises, comme l'appropriation du projet par tous les acteurs des pays et en particulier par les autorités en charge des forêts ainsi que la prolongation du projet compte tenu des retards observés dans le démarrage effectif des activités sur le terrain. Le directeur de cabinet du ministre du Développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement, Lambert Imbalo, s'est félicité du travail abattu sur le plan théorique et a insisté sur l'implication et les responsabilités de chacun. «Le projet doit être mis à profit pour que la gestion et la valorisation de ces produits soient rationalisées et constituent une base économique durable pour nos populations locales», a-t-il conclu.

Nancy France Loutoumba

L'Association congolaise de lutte contre la fraude et la corruption, présidée par Emmanuel Ollita Ondongo, a exhorté, le 27 février à Brazzaville, le gouvernement congolais à œuvrer pour la bonne gouvernance, la transparence dans la gestion financière au bénéfice de la population. Elle s'est félicitée, par ailleurs, des efforts consentis par les autorités congolaises, notamment le président de la République, pour l'accession du pays à l'initiative pays pauvres très endettés.